PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès

Loi n° 30 - 2022 8 août 2022
autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au deuxième financement additionnel du projet de renforcement des capacités en statistiques entre la République du Congo et l'Association internationale de développement
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :
A rticle premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt relatif au deuxième financement dditionnel du projet de renforcement des capacités en statistiques entre la République du Congo et Association internationale de développement, dont le texte est annexé à la présente loi
article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'État./-
Fait à Brazzaville, 8 août 2022
Denis SASSOU-N'GUESSO ar le Président de la République.
e Premier ministre, De ministre des finances, du budget et du portéfeuille public,
patale Collinet MAKOSSO Rigobert Roger ANDELY
La ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS